



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/487/Add.1
4 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-quatrième session
Point 65 de l'ordre du jour

LES PROGRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET LEURS INCIDENCES
SUR LA SECURITE INTERNATIONALE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
III. INFORMATIONS RECUES DES GOUVERNEMENTS	2
République socialiste soviétique de Biélorussie	2

3p.

III. INFORMATIONS RECUES DES GOUVERNEMENTS

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

[Original : russe]

[21 septembre 1989]

1. La RSS de Biélorussie estime que la question des incidences des progrès scientifiques et techniques sur la sécurité internationale requiert une attention toute particulière de la part de la communauté internationale. La délégation biélorussienne s'est portée coauteur de la résolution 43/77 A consacrée à la question.
2. Les extraordinaires progrès scientifiques et techniques accomplis ces dernières années marquent une nouvelle étape. Outre les perspectives positives qu'ils ouvrent pour l'humanité, ils jettent une ombre inquiétante. Nous pensons à l'utilisation des acquis de la révolution scientifique et technique à des fins militaires. Le perfectionnement des armements, qui leur fait atteindre un niveau tout à fait autre, et ses conséquences pour la sécurité globale sont devenus un problème aigu.
3. La dynamique interne de la course aux armements s'est profondément modifiée ces dernières années. On peut dire, avec une relative certitude, que cette course acquiert un caractère principalement qualitatif. Les changements observés dans le domaine des techniques militaires érodent de plus en plus la stabilité stratégique.
4. A cet égard, il est urgent de renoncer à utiliser les nouvelles découvertes et progrès scientifiques et techniques à des fins militaires. La RSS de Biélorussie réitère son appui aux propositions connues visant à interdire que l'on utilise les acquis scientifiques et techniques pour concevoir de nouvelles générations et de nouveaux types d'armes de destruction massive - nucléaires et non nucléaires - ou de nouveaux types et systèmes d'armes classiques, en particulier celles qui ont une grande capacité de destruction. Il importe d'adopter des mesures préventives permettant de convenir de moyens pour résoudre le problème avant qu'il n'échappe à tout contrôle.
5. La RSS de Biélorussie s'efforce depuis des années d'associer les gouvernements dans leurs tentatives d'éliminer le danger de voir apparaître de nouveaux types d'armes de destruction massive et à proposé des résolutions en ce sens qui ont été adoptées par l'Assemblée générale.
6. De notre point de vue, il est temps de procéder au niveau international à une évaluation systématique des progrès scientifiques et techniques afin d'élaborer en temps opportun des recommandations sur la prévention de l'utilisation des nouvelles techniques aux fins de la fabrication de nouveaux armements et d'assigner à l'ONU des fonctions dans ce domaine.
7. En RSS de Biélorussie, c'est le Département de la science et de la technique du Conseil des ministres qui contrôle la façon dont sont appliquées les découvertes scientifiques et techniques et leurs conséquences éventuelles.

/...

8. Les techniques dont il faut empêcher le plus rapidement possible qu'elles ne soient utilisées pour mettre au point de nouvelles armes sont les techniques de laser, génétiques et électromagnétiques. Il va de soi que des accords visant à interdire la mise au point de nouveaux types d'armes supposeraient des mesures de contrôle strictes.

9. Il est temps d'étudier en profondeur les mesures qui empêcheraient la diffusion des techniques relatives aux missiles.

10. L'interdiction d'avoir recours à des armes de théâtre au laser pour aveugler les troupes ennemies est aussi une question à mettre à l'étude. Une telle interdiction pourrait être codifiée soit dans un accord séparé, soit sous la forme d'un protocole adjoint à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

11. A ce sujet, la RSS de Biélorussie estime important de souligner que les mesures visant à prévenir l'utilisation des nouvelles techniques pour la mise au point d'armes nouvelles non seulement n'entraveraient pas, mais encourageraient même le progrès scientifique et technique et contribueraient à créer des conditions favorables à l'ouverture et à l'instauration d'une coopération internationale pacifique dans les domaines scientifiques et techniques de pointe, au profit du développement et du progrès économique et social de tous les peuples.
